

Tout le système de perception de la taxe à l'exportation à l'heure actuelle, qui rapporte environ 1.7 milliard de dollars au Trésor fédéral, finira, s'il est maintenu, par réduire considérablement les activités d'exploration et d'exploitation. Je le dis parce que les frais de prospection du pétrole augmentent à un rythme beaucoup plus élevé que la plupart des autres frais. Si cette situation persiste, le prix du pétrole devra être de beaucoup plus élevé. Le rapport de décembre 1972—il y a à peine moins de deux ans—de l'Office national de l'énergie précisait:

Les immobilisations requises pour les usines de transformation des sables bitumineux atteignent le chiffre de \$4,000 à \$5,000 par baril de production quotidienne de pétrole. Il faudra donc un demi-milliard de dollars pour chaque usine produisant de 100,000 à 125,000 barils par jour.

Dans la courte période de 23 mois, ce chiffre est passé à 2 milliards de dollars par usine, soit \$20,000 par jour d'investissement pour chaque baril produit quotidiennement, qui se vend, au prix d'aujourd'hui, \$6.50. Je crois que cela donne une bonne idée aux députés et ils peuvent se demander si c'est une entreprise dans laquelle ils investiraient leurs capitaux. Soit dit en passant, le taux de production à partir des sables bitumineux prévu dans ce rapport pour le début des années 1980 sera probablement grandement réduit. Il est donc absolument évident que si les sables bitumineux doivent être mis en valeur comme ils le doivent au plus tôt, le prix du pétrole brut doit nécessairement grimper.

En terminant, j'exhorte la Chambre et tout particulièrement les ministres d'en face à prendre des mesures sérieuses et concertées pour dissiper les incertitudes qui éloignent les capitaux de risque de l'industrie du pétrole et du gaz. J. Arthur Smith du Conference Board of Canada a tenu ces propos devant la Conférence canadienne sur la banque en septembre de cette année:

Deux aspects décourageants de cette situation se manifestent. Le premier est que les Canadiens tendent en général à adopter une attitude de plus en plus nationaliste. A de nombreux égards, le nationalisme va à l'encontre des exigences de la réalité, car, à notre époque, de grands desseins ne sont possibles au Canada que par une étroite interdépendance avec les autres nations.

M. Smith continue ainsi:

Beaucoup ont essayé de prévoir le montant des nouveaux capitaux nécessaires au Canada au cours de la prochaine décennie pour obtenir, vers le milieu des années 80, une importante expansion de notre système économique et social. Il est difficile de quantifier avec exactitude ces exigences. Mais, en gros, j'estime qu'au total elles peuvent atteindre environ 500 milliards de dollars.

Une partie très importante de cette somme, au moins un quart et peut-être plus, sera, de toute nécessité, consacrée aux investissements essentiels dans le domaine de l'énergie.

Il ajoute:

Mais avec les politiques actuelles du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, les perspectives d'investissement de cette importance ne sont guère brillantes. En fait, si les gouvernements fédéral et provinciaux ne modifient pas rapidement leur fiscalité directe et indirecte actuelle dans le secteur énergétique de notre économie, non seulement il ne sera pas possible d'obtenir tous les capitaux nécessaires, mais il s'ensuivra une sérieuse crise de l'énergie qui rendra tout simplement l'économie canadienne absolument incapable de progresser dans la voie de l'expansion dont j'ai parlé plus haut. Il est certain que les divers paliers de gouvernement au Canada ont une responsabilité particulière dans ce domaine, car c'est à eux qu'il incombe d'élaborer des mesures appropriées, ils devront faire preuve de réalisme en calculant ces délais nécessaires pour utiliser notre vaste potentiel de ressources en vue de satisfaire nos besoins futurs avec pertinence et opportunité. Pour l'instant, les politiques suivies sont tout simplement inadaptées aux résultats recherchés.

Madame l'Orateur, j'exhorte le ministre des Finances à introduire dans le nouveau budget qu'il prépare des mesures importantes favorisant un investissement canadien

Huile et pétrole

dans le domaine des ressources du Canada. Pour l'instant, c'est le contraire qui prévaut, des compagnies américaines surtout les indépendantes, investissent dans l'exploitation du pétrole et du gaz canadiens. Malheureusement, les Canadiens ne bénéficient pas des stimulants voulus. Ils ne profitent pas du traitement fiscal de faveur accordé aux Américains et, ainsi, ils se trouvent désavantagés par rapport aux investisseurs étrangers au Canada. Il est certain qu'il est absolument fondamental et vital, si l'on veut donner aux Canadiens la possibilité d'investir dans le domaine de l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz, que le ministre apporte à ces règlements les modifications qu'on lui réclame depuis des années.

A l'heure actuelle, il n'existe ni règlement pour les terres fédérales. Nous en sommes pour l'instant réduits à des hypothèses sur les intentions du ministre dans ce domaine, mais j'affirme que si le gouvernement fédéral veut attirer le genre d'entreprises dont ont besoin ces territoires et qui sont indispensables pour répondre à nos besoins futurs en énergie, nous ne serons pas en mesure d'attirer le capital nécessaire si les redevances des territoires fédéraux ne peuvent être défalquées. Je déclare par conséquent que si le gouvernement ne peut fixer le montant des redevances fédérales qu'il perçoit sur les territoires sous-marins, les territoires de l'Arctique et les territoires isolés avant la présentation du budget fédéral, le ministre peut certainement, compte tenu de l'importance de ce montant, prévoir dans le budget la défalcation d'un certain pourcentage des redevances versées aux provinces.

Je suggérerai pour l'instant au ministre un chiffre intérimaire d'environ 30 p. 100. Je pense que ce chiffre permettrait à l'industrie de se maintenir à flot. Par la suite, si les redevances fédérales sont fixées, ce chiffre pourrait éventuellement être réajusté à un montant supérieur ou inférieur, de façon à correspondre au moins au niveau des redevances fédérales et à permettre ainsi aux territoires provinciaux, mais surtout aux territoires fédéraux, administrés par notre gouvernement, d'intéresser et d'attirer suffisamment les prospecteurs et les industriels. Il y a longtemps que les Canadiens ne peuvent plus se payer le luxe de reporter à plus tard les décisions concernant l'avenir de notre énergie. Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans un domaine critique. Je prie pour que le gouvernement canadien en prenne conscience, et prenne très rapidement des mesures en conséquence.

M. Stan Schumacher (Palliser): Madame l'Orateur, à l'occasion du débat sur la deuxième lecture du bill C-32, j'aimerais faire quelques remarques précises sur ce bill. Il s'agit en gros d'une mesure destinée à fixer le prix des produits pétroliers au Canada, c'est-à-dire à autoriser le gouvernement fédéral à déclarer que le prix du pétrole sera de \$6.50 le baril jusqu'en juillet prochain conformément aux conclusions d'une réunion des premiers ministres en mars dernier. Ce bill officialise aussi l'initiative fiscale prise par le gouvernement en septembre 1973, et qui a consisté à imposer unilatéralement et sans consultation avec qui que ce soit une taxe d'exportation. Nous avons vu cette taxe prendre progressivement des proportions non négligeables.

● (1720)

En outre, le bill a été modifié depuis qu'on l'avait présenté au dernier Parlement, en avril dernier; il accorde désormais au gouvernement le pouvoir de fixer le prix du gaz naturel. En outre, ce bill étend le pouvoir proposé dans la mesure d'avril dernier et permet au gouvernement fédé-